CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E175084** **VALABLE JUSQU'AU** **16/11/2027**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 2017 B 06205

Siret : 833 956 204 00014

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 0087286

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F74041U1241000/ 001 542091/18

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F74041U1241000/ 001 542091/18

Situation fiscale et sociale : A jour au 21/09/2026

Raison sociale : ATILA 33

18 CHEMIN DE MIAYRES
33650 MARTILLAC

Téléphone : 05 57 14 92 36 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
ATIBA (880 618 996) / BAGCI ATILLA PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.atilademolition.com

E-mail : contact@atilademolition.com

Effectif moyen : 25 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 031 728 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	25	18/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 10:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.